La Revue du Trombinoscope, janvier 2016

TRIBUNES • *Cybersécurité*

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Par Jean-Pierre SUEUR
► Sénateur socialiste du Loiret
► Vice-président de la commission des Lois du Sénat
► Auteur au nom de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe du rapport « Filières djihadistes : pour une réponse globale et sans faiblesse »

La cybercriminalité est devenue un élément central des guerres modernes. Elle renvoie à des questions importantes pour les législateurs que nous sommes, celles de la légitimité et de la faisabilité des lois sur la sphère de l'Internet.

Une idée s'est en effet répandue selon laquelle la sphère de l'Internet serait, par essence, insusceptible d'être l'objet de règles de droit. Cette idée a prospéré en vertu d'un argument simple : quand bien même vous décideriez de supprimer un site, un contenu, un message, il se reproduirait instantanément depuis un opérateur situé dans un autre État ou dans un improbable paradis cybernétique. Il y a, en effet, des paradis cybernétiques comme il y a des paradis fiscaux.

Je suis totalement opposé à ces conceptions qui sont celles de la résignation et de l'impuissance. L'Internet est déjà, et doit être encore davantage, un objet de droit. Comment comprendre et justifier le fait que ce qui est injure ou diffamation dans la presse cesserait de l'être sur la sphère Internet ou que l'on ne pourrait garantir dans cette même sphère le respect dû à la vie privée, au droit d'auteur ou à la propriété commerciale ou industrielle ?

La conséquence de cette assertion est qu'il faut des règles, des lois nationales – il en existe, que j'ai soutenues – mais aussi européennes et internationales. Au temps de la mondialisation, il n'est pas d'autre voie que d'établir patiemment – même si c'est difficile – des règles internationales. Pour aller vers ces règles internationales, l'Europe peut et doit jouer un rôle majeur.

J'ai soutenu et voté la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015. Cette loi donne en effet les moyens nécessaires aux services de renseignement pour lutter contre la cybercriminalité. Il y a, en particulier, une guerre du cryptage et du décryptement qu'il est essentiel de gagner pour lutter contre le terrorisme. L'actualité nous le montre. Nos services n'ont malheureusement pas pu capter les communications qui ont été échangées entre les protagonistes des attentats du 13 novembre à Paris. Il ne faut pas négliger les atouts de nos adversaires. Ceux-ci s'appuient sur des capacités de cryptage très sophistiquées. Les services français disposent, pour leur part, de moyens importants. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) dispose également de fortes compétences. Cependant, il faut accroître ces moyens et être le plus efficace possible. Cela passe nécessairement par des coopérations avec les services de renseignements d'autres États.

Gagner la bataille du cryptage, cela passe par le fait de donner aux services des moyens d'investigation et d'intrusion très importants. Ceux-ci suscitent des craintes quant au respect des libertés, de la vie privée et des données personnelles. C'est pourquoi, dans le cadre du débat sur la loi renseignement du 24 juillet 2015, nous avons œuvré et obtenu au Sénat que la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) ait accès de manière « directe, complète et permanente » aux données de connexion. Nous avons également pu obtenir en séance que le ministre de la Défense garantisse que la CNCTR pourra avoir accès *« aux produits décryptés issus du Pôle national de cryptanalyse et de décryptement (PNCD) »*.

Enfin, la lutte contre la cybercriminalité apparaît aujourd'hui essentielle pour endiguer le phénomène de radicalisation sur Internet qui ne cesse de croître. Pour cela, il est impératif que tout site, image ou contenu faisant l'apologie du terrorisme soit retiré. Ceci est désormais possible grâce à la loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, mais d'importants moyens doivent encore être mis en œuvre pour rendre cette mesure efficace. Ainsi, dans le rapport que j'ai rédigé au nom de la commission d'enquête *« Filières "djihadistes" : pour une réponse globale et sans faiblesse »* au Sénat, nous proposions notamment d'augmenter les effectifs de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC).

La cybercriminalité est l'un des grands défis auxquels nous sommes confrontés. Nous doter des moyens efficaces pour y faire face, c'est protéger nos libertés. ●

« Pour aller vers ces règles internationales, l'Europe peut et doit jouer un rôle majeur »